



Réunion à mi-parcours des ministres responsables du GATT,  
 Montréal, 5-9 décembre 1988

Vu la proposition du DFEP du 17 novembre 1988,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Le rapport et le mandat de négociation pour la délégation suisse qu'il contient sont agréés.
2. La direction de la délégation suisse est confiée au Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du Département fédéral de l'économie publique et au Secrétaire d'Etat Franz Blankart, directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (6-9 décembre 1988) qui seront accompagnés de la délégation suivante:

Suppléant du Chef de la délégation:

- M. l'Ambassadeur D. de Pury, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux,

Conseiller du Chef de la délégation:

- M. J.-C. Piot, Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture,

Adjoints au Chef de la délégation:

- M. l'Ambassadeur W. Rossier, Chef de la délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève,
- M. L. Wasescha, Chef du service GATT de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures,
- M. N. Imboden, Chef-adjoint du service GATT, OFAEE,

Conseillers aux négociations:

- négociation agricole: M. O. Zosso, Chef de division, OFAEE,
- négociation sur les aspects normatifs: M. T. Cottier, Chef de section, service GATT, OFAEE,
- négociation sur l'accès au marché: M. E. Contestabile, Chef de section, service GATT, OFAEE,
- négociation sur les produits tropicaux: M. D. Chambovey, service GATT, OFAEE,

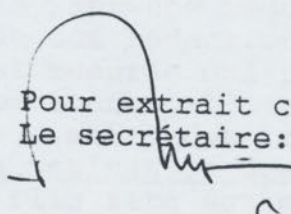


- négociation sur le fonctionnement du GATT, M. R. Ramsauer, Conseiller d'ambassade, délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève,
- négociation sur les nouveaux sujets: MM. W. Frei, Deuxième Secrétaire, délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève et A. Karrer, service GATT, OFAEE,

Responsables des contacts bilatéraux, des contacts avec le pays hôte et du protocole:

- M. l'Ambassadeur E. Lang, Ambassadeur de Suisse au Canada,
  - M. Dunant, Conseiller d'ambassade, Ambassade de Suisse au Canada.
3. Le Chef du DFEP ou la personne désignée par lui est autorisé à adopter, le cas échéant, les décisions de la Conférence de Montréal, pour autant que les directives de négociation figurant dans le rapport soient respectées.
  4. La Chancellerie fédérale est chargée d'établir les pouvoirs nécessaires à la signature éventuelle des décisions mentionnées sous chiffre 3.
  5. Le montant des indemnités journalières des membres de la délégation est à fixer d'entente avec l'Office fédéral du personnel.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire:



Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	8	-
		EDI		
	X	EJPD	3	-
		EMD		
	X	EFD	7	-
X		EVD	10	-
		EVED		
	X	BK	1	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-



RESUME

Für die BR.-Sitzung  
vom 23. NOV 1988

Cycle de l'Uruguay: Proposition d'une délégation et d'un mandat de négociation pour la réunion à mi-parcours des ministres responsables du GATT à Montréal (5-9 décembre 1988)

1. Les objectifs et le mandat de négociation pour l'Uruguay Round ont fait l'objet de diverses communications au Conseil fédéral. Le 9 novembre 1988 vous avez pris note d'un papier de discussion sur l'état de la négociation à la veille de Montréal. La présente proposition se limite à vous proposer une délégation et un mandat pour Montréal.
2. Le but de la réunion de Montréal est (i) de procéder à un bilan des travaux à mi-parcours des négociations, (ii) de prendre des décisions partout où cela est possible et (iii) de donner aux négociations des directives d'approche. La réunion de Montréal aura un caractère nettement négociatoire. Ceci exige une grande flexibilité et dans le mandat et dans la composition de la délégation.
3. Les objectifs principaux poursuivis par la Suisse à Montréal sont: (i) contribuer au succès politique de cette réunion en créant les bases pour une poursuite dynamique et constructive des négociations et de démontrer ainsi la viabilité de l'approche multilatérale, (ii) défendre l'ensemble de nos intérêts économiques extérieurs, tout en préservant l'essentiel de notre acquis agricole.
4. Les thèmes sur lesquels les ministres seront éventuellement appelés à prendre des engagements concrets concernant l'agriculture, les produits tropicaux, le fonctionnement du GATT, le règlement des différends et peut-être les tarifs. En agriculture, la Suisse vise, conformément au mandat de Punta del Este, une libéralisation accrue du commerce des produits agricoles sur la base de règles réformées. Celles-ci devraient tenir compte des objectifs non-économiques de notre politique agricole et permettre l'adaptation et l'intégration de cette dernière dans un système GATT réformé. En ce qui concerne les mesures à court terme, la Suisse est prête - à certaines conditions - à entrer en matière sur un gel contractuel, et si cela s'avérait indispensable, sur une réduction des subventions, pour autant que ces réductions concernent en premier lieu les produits et mesures qui perturbent le commerce international et qu'elles excluent celles accordées à titre de garantie de revenu. Dans le domaine des tarifs, la Suisse poursuit une politique d'harmonisation des tarifs, moyennant des réductions tarifaires. Elle sera également prête, en guise de contribution à la négociation, à une réduction provisoire des tarifs sur les produits tropicaux, qui aboutirait à une diminution maximale de ses ressources douanières de 10 % dans ce domaine.
5. Pour les autres sujets, les ministres seront appelés à débloquer les négociations en se mettant d'accord sur une approche pour la suite des négociations. La Suisse s'assurera que les approches décidées pour les différents sujets seront compatibles avec les objectifs de négociation tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil fédéral en 1987.
6. Nous vous proposons une délégation sous la direction de M. le Conseiller fédéral Delamuraz (début) et M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart ( dès le 6.12.88) et qui comprendra jusqu'à 15 membres de la Suisse . Il est entendu que le nombre des délégués et la durée de leur séjour à Montréal tiendront compte de l'évolution des négociations.



ZUSAMMENFASSUNG

Uruguay-Runde: Vorschlag betreffend Delegation und das Verhandlungsmandat für die GATT-Ministerkonferenz in Montreal  
(5.-9. Dezember 1988)

1. Die Zielsetzungen und das Verhandlungsmandat für die Uruguay-Runde wurden dem Bundesrat in verschiedenen Berichten und Anträgen unterbreitet. An seiner Sitzung vom 9. November 1988 hat der Bundesrat von einem Diskussionspapier über den Stand der Verhandlungen im Vorfeld der Ministerkonferenz von Montreal Kenntnis genommen. Der vorliegende Vorschlag beschränkt sich deshalb auf die Zusammensetzung der Schweizer Delegation sowie das Verhandlungsmandat für diese Konferenz.
2. Das Ziel der Konferenz von Montreal ist (i) bei Halbzeit der Verhandlungen eine Bilanz zu ziehen, (ii) überall dort Entscheidungen zu fällen, wo dies möglich ist und (iii) Direktiven für die weiteren Verhandlungen zu geben. Die Konferenz von Montreal wird einen ausgesprochenen negoziatorischen Charakter haben. Dies macht eine grosse Flexibilität sowohl in Bezug auf das Mandat als auch die Zusammensetzung der Delegation notwendig.
3. Die von der Schweiz in Montreal verfolgten wichtigsten Zielsetzungen sind: (i) zum politischen Erfolg dieser Konferenz beizutragen und damit die Lebensfähigkeit des Multilateralismus aufzuzeigen, (ii) die Gesamtheit unserer aussenwirtschaftlichen Interessen zu wahren, ohne dabei die Zielsetzungen unserer Landwirtschaftspolitik zu gefährden.
4. Die Bereiche, in welchen die Minister möglicherweise konkrete Verpflichtungen eingehen werden, sind die Landwirtschaft, die tropischen Produkte, die Funktionsweise des GATT, das Streitbeilegungsverfahren und eventuell die Zölle. In der **Landwirtschaft** verfolgt die Schweiz - gemäss Mandat von Punta del Este - das Ziel einer erhöhten Liberalisierung des Agrarhandels auf der Basis von neuüberarbeiteten Regeln. Diese Regeln sollten auch den nicht ökonomischen Zielsetzungen unserer Landwirtschaftspolitik Rechnung tragen und deren Anpassung und Eingliederung in ein gestärktes GATT-System erlauben. In Bezug auf kurzfristige Massnahmen ist die Schweiz unter gewissen Bedingungen bereit, über ein vertragliches Einfrieren von Massnahmen zu verhandeln. Falls unvermeidlich, wäre die Schweiz auch dazu bereit, über eine Reduzierung der Subventionen zu verhandeln, jedoch nur unter der Bedingung, dass der Abbau in erster Linie jene Produkte und Massnahmen betrifft, welche den internationalen Handel stören, und unter Ausschluss von Massnahmen, die zum Erhalt des bäuerlichen Einkommens notwendig sind. Im Bereich der **Zölle**, verfolgt die Schweiz eine Politik der Harmonisierung der Zölle mittels tarifären Reduktionen. Zudem wird die Schweiz bereit sein, als Beitrag zur Verhandlung, eine provisorische Zollreduktion für **tropische Produkte** vorzunehmen, welche eine maximale Verminderung der Zolleinnahmen von 10% in diesem Bereich mit sich bringen würde.
5. In den anderen Verhandlungsbereichen wird es die Aufgabe der Minister sein, die Verhandlungen zu deblockieren, indem Richtlinien für den weiteren Verhandlungsverlauf festgelegt werden. Die Schweiz wird sich versichern, dass diese Richtlinien im Einklang mit den schweizerischen Verhandlungszielen stehen, wie sie 1987 vom Bundesrat genehmigt wurden.
6. Wir schlagen vor, eine maximal 15-köpfige Schweizer Delegation unter der Leitung von Herrn Bundesrat Jean-Pascal Delamuraz (Anfang) und Herrn Staatssekretär F. Blankart (ab 6.12.88) nach Montreal zu entsenden. Selbstverständlich wird die Anzahl der Delegierten und die Dauer des Aufenthaltes in Montreal von der Entwicklung der Verhandlungen abhängen.





EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Berne, le 17 novembre 1988

Au Conseil fédéral

Cycle de l'Uruguay : Réunion à mi-parcours des ministres  
 responsables du GATT - Montréal ( 5 - 9 décembre 1988 )

Proposition d'un mandat de négociation et composition de la  
 délégation suisse

I. Introduction

Les objectifs, la signification et le mandat général de négociation pour l'Uruguay Round ont fait l'objet des communications suivantes adressées au Conseil fédéral:

- proposition du Département fédéral de l'économie publique du 27 août 1986 (mandat à la délégation suisse pour la conférence de Punta del Este);
- proposition du Département fédéral de l'économie publique du 31 octobre 1986 (résultats de la conférence de Punta del Este);
- proposition du Département fédéral de l'économie publique du 18 mai 1987 (objectifs détaillés, organisation et mandat général de négociation pour la Suisse);

- note de discussion préparée par le Département fédéral de l'économie publique du 26 août 1988 sur les problèmes soulevés au niveau international par la politique agricole de la Suisse;

- note du Chef du Département de l'économie publique sur la réunion ministérielle informelle d'Islamabad du 4 octobre 1988.

Le Parlement a été renseigné de l'état de la négociation dans les rapports sur la politique économique extérieure 86/2 du 14 janvier 1987 et 87/1+2 du 13 janvier 1988.

Le 9 novembre 1988 le Conseil fédéral a pris note d'un papier de discussion qui décrivait l'état de négociation et l'approche poursuivie par la Suisse dans les différents groupes de négociation.

Dans la présente proposition, nous nous limiterons à vous informer du dernier état de la négociation et à vous proposer un mandat de négociation et une délégation pour Montréal.

### 3. La réunion ministérielle de mi-parcours du cycle de l'Uruguay à Montréal

Le but de la réunion ministérielle à Montréal est de donner une impulsion politique à mi-parcours aux négociations de l'Uruguay Round qui devrait se terminer d'ici fin 1990. Pour atteindre ce but, les ministres entendent à Montréal:

- procéder à un bilan des travaux de négociation à mi-parcours;
- prendre déjà, là où cela est possible, des décisions. Celles-ci seront toutefois provisoires, car le résultat final de la négociation sera un paquet global;



- donner aux négociations, là où il y a blocage, des directives d'approche indispensables à la poursuite du Round.

La réunion de Montréal ne sera donc pas une réunion de fin de négociation qui aboutit à des engagements juridiques contraignants. Elle ne sera cependant pas non plus une simple réunion de constat de l'état des négociations. Les ministres seront appelés à prendre des décisions concrètes et des engagements politiques qui détermineront, dans une large mesure, les engagements juridiques à prendre d'ici à la fin du Round (1990).

Les négociations sur les composantes d'un paquet éventuel de décisions à Montréal battent leur plein. Il est donc difficile à ce stade de connaître en détail le sujet, la nature et le contenu des décisions qui devront être prises à Montréal. La nature politique des problèmes, l'interdépendance des sujets et la volonté des délégations de préserver leur position négociatoire en refusant d'accepter des compromis sur des sujets spécifiques sans connaître les résultats possibles dans les autres domaines, donnent à penser que beaucoup restera en suspens jusqu'à l'ouverture de la réunion de Montréal.

La réunion de Montréal aura donc un caractère nettement négociatoire et ceci sur presque tous les fronts de la négociation. Ceci exige une grande flexibilité et dans le mandat et dans la composition de la délégation suisse.

Montréal n'est pas seulement une négociation importante, mais également difficile pour la Suisse. La bilatéralisation et la régionalisation du commerce mondial favorisent les grands pays et les blocs commerciaux par rapport aux petits pays. La Suisse se trouve plus isolée qu'auparavant dans sa défense d'un système contractuel multilatéral. En plus, la concentration des négociations sur l'agriculture - une concentration que nous continuerons à combattre - rend plus

### III. Les objectifs poursuivis par la délégation suisse à Montréal

1. Le but principal de la Suisse à Montréal doit être de contribuer au succès politique de la réunion et de créer ainsi les bases d'une poursuite dynamique et constructive de la négociation jusqu'à son terme en 1990, tout en défendant avec vigueur les intérêts de la Suisse. Montréal donnerait ainsi un signal de confiance aux marchés internationaux insécurisés par la recrudescence d'un protectionnisme d'un type nouveau. La réunion aura à démontrer aussi aux grandes puissances commerciales que la voie multilatérale demeure une approche réaliste et efficace pour favoriser la libéralisation et, partant, l'expansion du commerce international. Un renforcement du système multilatéral est indispensable si nous voulons éviter que les forces du bilatéralisme ne prennent le dessus ou que les nouveaux grands ensembles régionaux se replient sur eux-mêmes. Un échec à Montréal ne manquerait pas, par ailleurs, d'influencer négativement la politique commerciale de la nouvelle administration américaine et d'inciter la CE, consciente de son nouveau poids dans le commerce international, à l'utiliser bilatéralement, voire unilatéralement plutôt qu'en faveur du multilatéralisme. C'est donc le renforcement du système commercial multilatéral et, partant, l'indépendance de notre politique commerciale et notre marge de manoeuvre face à la Communauté qui sont l'enjeu véritable de notre engagement à Montréal et dans l'Uruguay Round.
2. Montréal n'est pas seulement une négociation importante, mais également difficile pour la Suisse. La bilatéralisation et la régionalisation du commerce mondial favorisent les grands pays et les blocs commerciaux par rapport aux petits pays. La Suisse se trouve plus isolée qu'auparavant dans sa défense d'un système contractuel multilatéral. En plus, la concentration des négociations sur l'agriculture - une concentration que nous continuerons à combattre - rend plus



difficile notre action dans la négociation d'ensemble. Car, si nous sommes conscients de l'importance de l'enjeu de Montréal pour notre politique commerciale extérieure, nous devons également préserver l'essentiel de notre acquis agricole.

La négociation de Montréal mérite donc que nous y investissions les moyens nécessaires.

#### IV. Les sujets de négociation à Montréal

S'il est difficile à ce stade de se prononcer sur le contenu probable des décisions ministérielles, il est néanmoins possible de grouper les différents sujets en deux catégories, selon l'état d'avancement des travaux :

- les thèmes sur lesquels les ministres seront éventuellement appelés à prendre des engagements concrets; et
- les thèmes pour lesquels les décisions ministérielles porteront sur des approches de négociation indispensables à la poursuite du Round.

##### A. Les thèmes à engagements contraignants possibles

Il s'agit des thèmes agriculture, produits tropicaux, fonctionnement du GATT, règlement des différends et peut-être les tarifs. Tous ces thèmes exigent des décisions politiques concrètes.



## 1. L'agriculture

La délégation suisse poursuivra deux buts à Montréal:

- sauvegarder la crédibilité de l'engagement multilatéral de la Suisse en participant constructivement aussi au volet agricole du cycle de l'Uruguay,
- orienter les décisions vers une approche de négociation compatible avec les objectifs et les grandes lignes de la politique agricole suisse.

Il faut s'attendre à Montréal à des décisions portant à la fois sur le long terme et le court terme.

En ce qui concerne le long terme, la Suisse vise, selon la méthode GATT traditionnelle et conformément à la Déclaration de Punta del Este, à une libéralisation accrue du commerce des produits agricoles sur la base de règles sur le commerce agricole international réformées. Celles-ci devraient tenir compte de la spécificité de l'agriculture et des agricultures et permettre, le cas échéant, l'adaptation de notre politique agricole à un système GATT réformé.

La Suisse est prête à souscrire à des engagements allant dans cette direction. Elle s'opposera cependant à une négociation qui ne reconnaîtrait pas la spécificité de l'agriculture, qui aurait comme but une libéralisation pure et simple du commerce agricole et/ou qui ne permettrait plus à la Suisse de poursuivre les objectifs et les grandes lignes de sa politique agricole. Ce qui est en cause, c'est la modulation des instruments d'appui de notre agriculture à la frontière et sur le plan interne.



En ce qui concerne le court terme, la Suisse a une position plutôt défensive. Elle est cependant prête à s'associer à des engagements, à condition que (i) ces engagements soient nécessaires pour éviter un échec des négociations; (ii) qu'ils impliquent en premier lieu les grands acteurs sur les marchés internationaux; (iii) qu'ils ouvrent la voie à une négociation de règles tenant compte de la spécificité de l'agriculture et (iv) qu'ils ne constituent pas un premier pas vers un démantèlement arbitraire du soutien agricole.

Dans ces conditions, la Suisse serait prête à entrer en matière sur un gel contractuel. Celui-ci pourrait prendre la forme soit d'un gel de tout soutien à l'agriculture à l'exception des mesures de soutien neutres par rapport à la production, soit d'un gel du taux général d'auto-approvisionnement (60% net actuellement pour la Suisse), soit encore d'un gel du taux d'auto-approvisionnement pour certaines catégories de produits. Nous veillerons à ce que tout gel contractuel soit formulé de manière aussi flexible que possible.

En ce qui concerne une première action d'urgence éventuelle pour améliorer, dans le court terme, la situation sur les marchés agricoles, la Suisse pourrait soutenir une solution de réduction des subventions à l'exportation perturbant les marchés internationaux. Sa position est cependant très réservée en ce qui concerne la réduction du soutien interne à l'agriculture. Une entrée en matière sur une réduction des subventions en général ne serait envisageable que si une telle réduction ne portait que sur les subventions conduisant à une augmentation de la production et si elle excluait celles accordées à titre de garantie de revenu, surtout dans les secteurs où la production est limitée.



La Suisse combattra toute solution qui conduirait à une réduction linéaire du soutien global à l'agriculture (PSE) et/ou à une ouverture linéaire de son marché agricole. Si une telle approche apparaissait comme inévitable, la Suisse veillera à ce que (i) cette réduction soit aussi limitée que possible, (ii) qu'elle tienne compte des efforts déjà entrepris pour limiter la production, (iii) que les paiements directs soient exemptés de toute réduction, (iv) que d'une manière générale elle soit formulée de façon suffisamment flexible pour permettre à la Suisse de maintenir dans toute la mesure du possible le revenu paritaire de ses agriculteurs.

La Suisse s'assurera, en plus, que toute mesure éventuelle de libéralisation soit accompagnée d'une clause de sauvegarde au-delà de notre protocole d'accession, qui permette de tenir compte de situations et d'effets imprévus.

## 2. Les produits tropicaux

Ces négociations portent sur le café, le cacao, le thé, les épices, les fleurs et les plantes, sur certains oléagineux, huiles végétales et tourteaux d'oléagineux, sur le tabac, le riz et les racines, les fruits et bois tropicaux, ainsi que sur le caoutchouc naturel, le jute et les fibres dures.

L'obtention d'un résultat concret à Montréal est essentielle en vue du maintien à bord de la négociation des pays en développement. La délégation suisse a besoin d'un mandat pour se joindre à un éventuel consensus sur les éléments suivants:



- en guise de contribution à la négociation sur les produits tropicaux, la Suisse pourrait être amenée à s'engager à réduire ses droits de douane, durant l'année 1989, d'un pourcentage variable selon les produits, qui aboutirait à une diminution maximale de 10% des recettes douanières dans le secteur des produits tropicaux (environ 8,5 millions de francs);
- cette contribution revêtirait la forme de réductions soit des tarifs non préférentiels, soit des tarifs préférentiels (système généralisé de préférences), le critère étant le ciblage de l'offre en premier lieu en fonction des intérêts des pays en développement. La Suisse évitera toutefois d'inclure, dans un premier temps, les produits relativement sensibles (p.ex. cigares, cigarettes, fleurs coupées, meubles);
- l'étendue effective de cette contribution sera fonction des concessions faites par les principaux pays industrialisés et de l'étendue de la contribution faite par les pays en développement eux-mêmes; ces derniers devraient notamment s'engager à consolider ultérieurement au GATT leurs mesures de libéralisation autonomes;
- la contribution suisse serait accordée de façon provisoire; elle serait prise en compte pour le résultat final du cycle de l'Uruguay et ne serait consolidée - pour ce qui est des réductions tarifaires non préférentielles - qu'à la fin de la négociation.

Afin de tenir compte du caractère provisoire des résultats, il s'agira de prendre les mesures de réduction tarifaire sur une base autonome. Elles feront l'objet, le cas échéant, d'une proposition au Conseil fédéral après la réunion de Montréal. La procédure autonome prévoit ce qui suit:



- pour les réductions tarifaires non préférentielles, le Conseil fédéral peut réduire les taux dans une mesure appropriée en vertu de l'art. 4 al. 3 de la Loi sur les tarifs du 9 octobre 1986 (LTaD, RS 632.10). Toutefois, la commission d'experts douaniers devra être consultée au préalable. En vertu de l'art. 9 LTaD, ces réductions tarifaires seront à soumettre à l'Assemblée fédérale dans le cadre du rapport bisannuel sur les accords appliqués à titre de l'art. 4 LTaD;
- pour les réductions tarifaires préférentielles, le Conseil fédéral détermine à quel pays et pour quelles marchandises des préférences sont accordées en vertu de l'art. 2 de l'Arrêté fédéral concernant l'octroi de préférences tarifaires en faveur des pays en développement du 9 octobre 1981 (Arrêté sur les préférences tarifaires). Les résultats de Montréal qui conduiraient à un traitement tarifaire préférentiel en faveur des pays en développement pourront donc être mis en oeuvre au moyen d'une adaptation de l'Ordonnance fixant les droits de douane préférentiels en faveur des pays en développement du 26 mai 1982 (RS 632.911).

### 3. Le fonctionnement du GATT et le règlement des différends

Ces deux sujets de négociation, qui n'impliquent pas de concessions dans le sens traditionnel, ont pour but la revalorisation du GATT en tant qu'institution et le renforcement de l'application des règles du GATT. Ils correspondent donc à des objectifs prioritaires de la Suisse dans ce Round.



A Montréal les ministres se mettront vraisemblablement d'accord sur l'introduction provisoire d'un système de surveillance des politiques commerciales nationales de toutes les parties contractantes et sur une participation plus régulière des ministres au GATT. La délégation suisse plaidera par ailleurs en faveur de réunions communes entre ministres des finances et ministres du commerce et d'une coopération accrue entre le GATT et les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale).

Un accord est également possible sur l'amélioration des procédures de règlement des différends, y compris des règles sur l'arbitrage. Un tel accord vise à rationaliser les procédures, faciliter les prises de décision et renforcer la surveillance de l'exécution de ces dernières. La Suisse soutient ces efforts qui contribueront à un meilleur respect des règles du GATT, tout en étant consciente que ces améliorations pourront, le cas échéant, également être utilisées contre des mesures ponctuelles suisses, notamment dans le domaine agricole.

La délégation suisse devra donc à Montréal être prête à :

- souscrire à la surveillance de la politique commerciale nationale dans le cadre d'un engagement de toutes les parties contractantes à l'Accord général;
- favoriser une participation plus régulière des ministres au GATT;
- oeuvrer en faveur d'une étroite coopération entre le GATT et les institutions de Bretton Woods et, partant, entre ministres des finances et ministres du commerce;
- accepter l'amélioration des procédures dans le domaine du règlement des différends.



#### 4. Les tarifs

Le sujet classique de l'accès aux marchés, soit la libéralisation des droits de douane, garde toute son importance pour la Suisse (tarifs élevés de certains de nos partenaires, crêtes tarifaires, progressivité des droits, tarifs suisses très bas (environ 4% en moyenne)).

Le but de la Suisse est d'atteindre une harmonisation des tarifs au moyen de réductions tarifaires, une consolidation accrue des tarifs, une participation et une couverture aussi générales que possible. Durant le Tokyo Round, les pays en développement n'ont que peu participé aux efforts de réduction tarifaire et des secteurs entiers comme les textiles ont été exclus de la négociation, par les Etats-Unis notamment. Il s'agit, dans l'Uruguay Round, de tenir compte des situations particulières (besoin de développement des pays les plus pauvres ou spécificité de l'agriculture) sans pour autant exclure a priori des catégories de participants ou des secteurs entiers de la négociation.

A Montréal, la Suisse pourrait souscrire à un objectif quantitatif de réductions tarifaires d'au maximum 40 % pour autant que la condition suivante soit remplie:

- la définition de l'objectif de réduction ne doit en aucun cas mettre en cause l'objectif, qui reste à négocier, d'une formule d'abaissement tarifaire, ni exclure la possibilité de recourir à des exceptions. En effet, les bas tarifs, comme les tarifs de la Suisse, doivent être réduits dans une moindre mesure que les tarifs élevés. La formule tarifaire constitue le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif.



L'objectif de réduction qui sera éventuellement retenu à Montréal ne constituera qu'un ordre de grandeur. Quelles que soient les modalités de réduction tarifaire qui seront finalement adoptées, chaque pays les appliquera avec des nuances, des réserves et des exceptions. Aussi, une phase de négociations bilatérales devra être prévue pour ajuster et harmoniser les résultats. C'est la raison pour laquelle il est impossible, à ce stade, d'évaluer les conséquences financières pour la Confédération d'un objectif de réduction tarifaire.

**B. Les thèmes pour lesquels les décisions ministérielles consisteront à définir une approche de négociation**

Pour ces sujets il ne s'agira pas de prendre des décisions de substance, mais de débloquer la négociation en se mettant d'accord sur une approche, voire un calendrier précis, pour la suite des travaux. Il s'agit donc pour la Suisse de s'assurer que l'approche décidée pour les différents sujets soit compatible avec les objectifs de négociation tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil fédéral en 1987.

Les thèmes d'approche peuvent être utilement divisés en trois groupes:

- le volet normatif de la négociation (règles du jeu);
- l'accès au marché;
- les nouveaux sujets.



## 1. Le volet normatif de la négociation

Le renforcement des règles sur le commerce international est une priorité suisse. Ce volet, qui est probablement le plus fondamental de la négociation, est celui qui a jusqu'ici le moins avancé. La délégation suisse insistera à Montréal sur le fait que seul un renforcement des règles les plus importantes du GATT saurait garantir à terme la survie du système commercial multilatéral.

Dans le domaine des articles du GATT, la Suisse veillera à ce que l'ensemble des articles qui ont été proposés pour un examen fassent partie de la négociation et que cette négociation traite des problèmes de fond identifiés durant les deux dernières années.

La Suisse soulignera l'importance prioritaire d'un règlement de la question des sauvegardes pour le fonctionnement de l'ensemble du système contractuel GATT. Elle oeuvrera en faveur d'une approche couvrant toutes les situations de difficultés d'adaptation, qu'elles soient structurelles ou non. Par contre elle s'opposera à toute décision de limiter la négociation à une simple interprétation des dispositions existantes qui ne permettrait pas de mettre fin aux mesures restrictives, bilatérales et discriminatoires prises en dehors du GATT. Il s'agit en outre d'éviter la légalisation des mesures de la zone grise (accords d'auto-limitation "volontaires" des exportations, machines-outil par exemple).

Dans le domaine des codes issus du Tokyo Round (anti-dumping, achats publics, normes, etc), les négociations ont peu avancé. La Suisse oeuvrera à Montréal en faveur d'une amélioration et d'une meilleure application des codes.



Pour les subventions et les mesures compensatoires, la Suisse se prononcera en faveur d'une révision des articles de l'Accord général et du Code issu du Tokyo Round avec pour objectif d'en éliminer un certain nombre d'ambiguïtés. Le but est une transparence et une discipline accrues dans ce domaine, indispensables pour assurer aux exportateurs suisses l'égalité de chances sur les marchés mondiaux.

## 2. L'accès au marché

L'accès au marché concerne l'agriculture (cf ci-dessus) les tarifs (cf ci-dessus), les produits tropicaux (cf ci-dessus), les obstacles non tarifaires, les textiles et les ressources naturelles.

Pour ce qui est des mesures non tarifaires, il s'agit de réduire ou d'éliminer le plus grand nombre de mesures, notamment de restrictions quantitatives. La Suisse soutiendra à Montréal l'adoption de principes et de lignes directrices pour les négociations, y compris pour les règles d'origine, ainsi qu'une approche offres et demandes pour éliminer des mesures spécifiques qui gênent les exportations suisses.

Pour ce qui est des textiles et vêtements, la Suisse est signataire de l'accord multifibres (AMF), mais n'a jamais eu recours aux possibilités de cet accord de conclure des accords bilatéraux de limitation des exportations. Elle favorisera un engagement politique de tous les participants d'entrer en négociation en 1989 sur l'intégration progressive des textiles dans l'Accord général du GATT. Elle oeuvrera en faveur d'une diminution des obstacles (restrictions quantitatives et/ou tarifs prohibitifs) aux exportations de textiles suisses, en particulier dans les pays en développement les plus avancés. Elle s'opposera à toute approche qui tendrait vers l'intégration des mécanismes de l'accord multifibre dans l'Accord général.



Selon la Déclaration de Punta del Este, l'objectif de la négociation sur les produits provenant de ressources naturelles est la libéralisation la plus complète possible des échanges de ces produits (métaux non ferreux, produits de la pêche, produits forestiers surtout). Les principaux obstacles à ces échanges sont des mesures tarifaires et non tarifaires. Craignant une sectorialisation du GATT, la Suisse propose que ces obstacles soient traités dans les négociations tarifaires et non tarifaires (voir ci-dessus).

### 3. Les nouveaux sujets

La Suisse considère l'extension du système contractuel multilatéral aux nouveaux sujets (services, propriété intellectuelle et investissements) comme un objectif prioritaire de l'Uruguay Round.

Pour les services, Montréal devrait permettre l'adoption d'une liste non exhaustive d'éléments d'un accord-cadre multilatéral sur les échanges de services. Le but de l'accord est d'introduire les règles du multilatéralisme commercial qui ont tant contribué depuis quarante ans à l'expansion du commerce des produits manufacturés, dans les échanges internationaux de services. Pour la Suisse, cet accord-cadre devrait comprendre des règles en vertu desquelles le plus grand nombre de secteurs des services pourront être progressivement libéralisés. Parmi ces règles devraient notamment figurer la non discrimination, le traitement national, l'obligation de transparence et un mécanisme de libéralisation ayant un effet comparable à la clause de la nation la plus favorisée (les bénéfices d'une négociation entre deux ou plusieurs parties à l'accord seraient ainsi transmis, à certaines conditions, aux autres parties à l'accord). L'accord-cadre devrait également permettre la libéralisation des échanges de services dans le cadre de la coopération régionale (p.ex. création d'un espace européen homogène).



Dans le domaine de la propriété intellectuelle, sujet clé pour l'industrie suisse, Montréal devrait ouvrir la voie à une négociation d'engagements contractuels au titre du GATT, portant notamment sur l'introduction de normes internationales en matière de protection de la propriété intellectuelle (brevets, marques, droits d'auteurs, etc). Car la protection internationale insuffisante des droits de propriété intellectuelle représente aujourd'hui un obstacle de plus en plus important aux échanges de biens et aux investissements.

L'objectif suisse est:

- le meilleur ancrage juridique du thème de la protection de la propriété intellectuelle dans le corps même de l'Accord général du GATT,
- la création d'engagements contractuels au GATT visant:
  - (i) l'établissement et le renforcement de normes internationales en matière de protection de la propriété intellectuelle,
  - (ii) la mise en vigueur de ces normes au niveau national (procédures à la frontière et sur le plan interne) et international (règlement des différends au GATT), et
  - (iii) l'adaptation des législations nationales en matière de propriété intellectuelle aux exigences du GATT.

Dans le domaine des mesures d'investissement qui ont un effet direct sur le commerce, la Suisse recherche à Montréal une réaffirmation de la volonté des parties contractantes de négocier des règles qui tout en reconnaissant le droit souverain de chaque pays à définir sa propre politique d'investissement, permettent une libéralisation progressive des restrictions au commerce dues à des mesures d'investissement.



## V. Délégation suisse pour Montréal

En vue de l'importance de la négociation de Montréal et de la nécessité de pouvoir négocier sur tous les fronts, il est indispensable que la délégation suisse soit en mesure de couvrir l'ensemble des sujets de négociation. Il est entendu que le nombre des délégués et la durée de leur séjour à Montréal seront adaptés au fur et à mesure que les travaux progresseront. Pour les volets de la négociation qui se termineraient avant Montréal, les négociateurs resteront en Suisse. La liste qui suit est donc une liste maximale qui pourrait être encore réduite en fonction de l'évolution de la négociation.

Nous vous proposons la délégation suivante:

Chef de la délégation:

- M. le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz (4-6.12.1988),
- M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart (6-9.12.88),

Suppléant du Chef de la délégation:

- M. l'Ambassadeur D. de Pury, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux,

Conseiller du chef de la délégation:

- M. J.-C. Piot, Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture,



## Adjointes au chef de la délégation:

- M. l'Ambassadeur W. Rossier, Chef de la délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève,
- M. L. Wasescha, Chef du service GATT de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures,
- M. N. Imboden, Chef-adjoint du service GATT, OFAEE

## Conseillers aux négociations:

- négociation agricole: M. O. Zosso, Chef de division, OFAEE,
- négociation sur les aspects normatifs: M. T. Cottier, Chef de section, service GATT, OFAEE,
- négociation sur l'accès au marché: M. E. Contestabile, Chef de section, service GATT, OFAEE,
- négociation sur les produits tropicaux: M. D. Chambovey, service GATT, OFAEE,
- négociation sur le fonctionnement du GATT, M. R. Ramsauer, Conseiller d'ambassade, délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève,
- négociation sur les nouveaux sujets: MM. W. Frei, Deuxième Secrétaire, délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève et A. Karrer, service GATT, OFAEE.

## Responsables des contacts bilatéraux, des contacts avec le pays hôte et du protocole:

- M. l'Ambassadeur E. Lang, Ambassadeur de Suisse au Canada,
- M. Dunant, Conseiller d'ambassade, Ambassade de Suisse au Canada.



Il s'agira donc d'une délégation qui comprendra au maximum 15 délégués venant de Suisse dont M. Ph. Jaccard, collaborateur personnel de M. le Conseiller fédéral Delamuraz plus une secrétaire et trois membres de notre ambassade à Ottawa dont une secrétaire.

Les dépenses de la conférence de Montréal sont à la charge du crédit spécial Uruguay Round (OFAEE, négociations économiques, 703.201.01).

## VI. Résultats de la procédure préliminaire de consultation

Le Service économique et financier, DFAE, l'Office fédéral de la protection de la propriété intellectuelle, DFJP, l'Administration fédérale des finances, DFF et l'Administration fédérale des douanes, DFF ont été consultés. Il a été tenu compte de leurs remarques.

### DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

*Delamuraz*



Réunion à mi-parcours des ministres responsables du GATT,  
Montréal, 5-9 décembre 1988

Vu la proposition du DFEP du 17 novembre 1988,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Le rapport et le mandat de négociation pour la délégation suisse qu'il contient sont agréés.
2. Le direction de la délégation suisse est confiée au Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du Département fédéral de l'économie publique et au Secrétaire d'Etat Franz Blänkart, directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (6-9 décembre 1988) qui seront accompagnés de la délégation suivante:

Suppléant du Chef de la délégation:

- M. l'Ambassadeur D. de Pury, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux,

Conseiller du Chef de la délégation:

- M. J.-C. Piot, Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture,

Adjoints au Chef de la délégation:

- M. l'Ambassadeur W. Rossier, Chef de la délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève,
- M. L. Wasescha, Chef du service GATT de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures,
- M. N. Imboden, Chef-adjoint du service GATT, OFAEE,

Conseillers aux négociations:

- négociation agricole: M. O. Zosso, Chef de division, OFAEE,
- négociation sur les aspects normatifs: M. T. Cottier, Chef de section, service GATT, OFAEE,
- négociation sur l'accès au marché: M. E. Contestabile, Chef de section, service GATT, OFAEE,
- négociation sur les produits tropicaux: M. D. Chambovey, service GATT, OFAEE,

- négociation sur le fonctionnement du GATT, M. R. Ramsauer, Conseiller d'ambassade, délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève,
- négociation sur les nouveaux sujets: MM. W. Frei, Deuxième Secrétaire, délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève et A. Karrer, service GATT, OFAEE,

Responsables des contacts bilatéraux, des contacts avec le pays hôte et du protocole:

- M. l'Ambassadeur E. Lang, Ambassadeur de Suisse au Canada,
  - M. Dunant, Conseiller d'ambassade, Ambassade de Suisse au Canada.
3. Le Chef du DFEP ou la personne désignée par lui est autorisé à adopter, le cas échéant, les décisions de la Conférence de Montréal, pour autant que les directives de négociation figurant dans le rapport soient respectées.
  4. La Chancellerie fédérale est chargée d'établir les pouvoirs nécessaires à la signature éventuelle des décisions mentionnées sous chiffre 3.
  5. Le montant des indemnités journalières des membres de la délégation est à fixer d'entente avec l'Office fédéral du personnel.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire:



Berne,

Communiqué de presseUruguay Round du GATT: Réunion ministérielle à mi-parcours  
Montréal (5-9 décembre 1988) Mandat de négociation et  
délégation suisse

Le Conseil fédéral a chargé le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz, Chef du Département fédéral de l'économie publique, de diriger la délégation suisse à la réunion ministérielle du GATT qui se tiendra à Montréal du 5 au 9 décembre 1988. Il sera accompagné du Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures F. Blankart - qui reprendra la direction de la délégation suisse dès le 6 novembre -, de l'Ambassadeur D. de Pury, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux et de M. J.-C. Piot, Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture.

Le but de la réunion de Montréal est de donner une impulsion politique à la négociation du GATT et de procéder à une évaluation à mi-parcours des travaux du cycle de l'Uruguay qui devraient se terminer en 1990.

Les principaux thèmes sur lesquels les ministres pourraient être appelés à prendre déjà des décisions concernent l'agriculture, les produits tropicaux, le fonctionnement du GATT et le règlement des différends.

Pour les autres sujets de négociation, les ministres se mettront d'accord sur une approche, voire un calendrier précis, pour la suite des travaux.

La Suisse poursuit deux objectifs essentiels à Montréal: (i) donner un nouvel élan aux efforts de renforcement du système commercial multilatéral et ainsi parer à la recrudescence d'un protectionnisme d'un type nouveau, (ii) défendre l'ensemble de nos intérêts économiques extérieurs, tout en préservant l'essentiel de notre système agricole.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE  
Service de presse et d'information

Le but de la réunion de Montréal est de donner une impulsion politique à la négociation du GATT et de procéder à une évaluation à mi-parcours des travaux du cycle de l'Uruguay qui devraient se terminer en 1990.

Les principaux thèmes sur lesquels les ministres pourraient être appelés à prendre des décisions concernent l'agriculture, les produits tropicaux, le fonctionnement du GATT et le règlement des différends.

Pour les autres sujets de négociation, les ministres se sont accordés sur une approche, voire un calendrier précis, pour la suite des travaux.



Bern, den

PressecommuniquéGATT-Uruguay Runde: Verhandlungsmandat und Schweizer Delegation für die Ministerkonferenz in Montreal (5. - 9. Dezember 1988)

Der Bundesrat hat den Vorsteher des eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartements, Bundesrat J.-P. Delamuraz mit der Führung der Schweizer Delegation anlässlich des GATT-Ministertreffens in Montreal vom 5. - 9. Dezember 1988 beauftragt. Er wird begleitet vom Direktor des Bundesamtes für Aussenwirtschaft, Staatssekretär F. Blankart, welcher ab dem 6. November auch die Leitung der Schweizer Delegation übernehmen wird, von Botschafter D. de Pury, Delegierter für Handelsverträge sowie vom Direktor des Bundesamtes für Landwirtschaft, J.-C. Piot.

Ziel der Ministerkonferenz von Montreal ist es, den GATT-Verhandlungen einen politischen Impuls zu verleihen und bei Halbzeit der bis 1990 dauernden Verhandlungen eine Bilanz über das bisher Erreichte zu ziehen.

Die wichtigsten Bereiche, in welchen die Minister möglicherweise bereits Entscheidungen fällen werden, sind die Landwirtschaft, die tropischen Produkte, die Funktionsweise des GATT sowie das Streitbeilegungsverfahren.

In den andern Verhandlungsbereichen werden die Minister Richtlinien bzw. eine Zeittabelle für den weiteren Verhandlungsverlauf festlegen.

Die Schweiz verfolgt in Montreal zwei Hauptziele: (i) den Anstrengungen für die Stärkung des multilateralen Handelssystems einen neuen Impuls zu geben und so dem Vormarsch des Protektionismus einen Riegel zu schieben, (ii) die Gesamtheit unserer aussenwirt-

schaftlichen Interessen zu wahren, ohne dabei die grundlegenden Zielsetzungen unserer Landwirtschaftspolitik zu gefährden.

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
Presse- und Informationsdienst

Der Minister hat den Vorschlag des eidgenössischen Volkswirt-  
schaftsdepartements, Bundesrat J.-P. Delamare mit der Führung der  
deutschen Delegation anlässlich des GATT-Ministerversammlungs in  
Montreal vom 2. - 9. Dezember 1988 beauftragt. Er wird begleitet  
von dem stellvertretenden Abteilungsleiter für die Leitung der  
deutschen Delegation, von Bundesrat D. de Foy,  
Leiter für Handelsverträge sowie von Direktor des Bundesamts  
für Landwirtschaft, J.-C. Pior.

Der Ministerkonferenz von Montreal ist es, den GATT-Vorstand  
zu einem politischen Impuls zu verleihen und bei der Arbeit der  
GATT-Ministerversammlung eine Bilanz über das bisherige  
Handelsverhandlungen zu ziehen.

Die wichtigsten Bereiche, in welchen die Minister möglicherweise  
Entscheidungen fällen werden, sind die Landwirtschaft, die  
Textil- und Bekleidungsindustrie, die Ernährungswirtschaft des GATT sowie das  
Umweltverhandlungen.

In den anderen Verhandlungsbereichen werden die Minister Richtlini-  
en für eine Leitrolle für den weiteren Verhandlungsprozess  
aufgeben.

Die Schweiz vertritt in Montreal zwei Hauptziele: (1) den Anreiz  
für die Schaffung des multilateralen Handelssystems eines  
weiteren Impuls zu geben und so dem Voranschritt des Protektionismus  
zu schliessen, (2) die Gesamtheit unserer ansehnlichen